

# Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022

Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance

**Communication à caractère promotionnel**



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Éligibilité : comptes titres, contrat d'assurance vie et de capitalisation

Période de commercialisation : du 16/05/2022 au 30/06/2022. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.

Code ISIN : FR001400A2B7

Le produit est émis par Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. Les notations de l'Émetteur au 22/04/2022 sont les suivantes : S&P A+, Moody's A1, Fitch A. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

# Objectifs d'investissement

## Objectifs d'investissement

**Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022** est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser à la performance de l'action BNP Paribas (dividendes non réinvestis), l'« Action ». Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de cette action.

Du trimestre 4 à 39, en date d'observation trimestrielle, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup>, le Capital<sup>2</sup> sera remboursé par anticipation avec un gain de 1,75% par trimestre écoulé<sup>2</sup>.

A l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'Action au-delà de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup> (exclu) et en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Action. En acceptant de limiter leurs gains à 1,75% par trimestre écoulé, les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du Capital Initial si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup> à l'échéance.

## Points clés

- Un mécanisme de remboursement anticipé du Capital<sup>2</sup> activable automatiquement du trimestre 4 à 39, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup>, à l'une des dates d'observation.
- Un gain de 1,75% par trimestre écoulé en cas de remboursement automatique anticipé ou si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup> en date d'observation finale.
- Une perte en capital à l'échéance dans le cas où le niveau de l'Action, en date d'observation finale, est strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence Initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.



Dans l'ensemble de cette brochure, les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent la valeur nominale de Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022, soit 1 000 euros, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30/06/2022 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/07/2032). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

<sup>1</sup> Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

<sup>2</sup> Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# Avantages & Inconvénients

---

## Avantages

- Si à l'une des dates d'observation, du trimestre 4 à 39, le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup>, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son Capital par anticipation<sup>2</sup>.
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup>, en date d'observation finale, l'investisseur reçoit un gain de 1,75% par trimestre écoulé<sup>2</sup>.
- A l'échéance du produit et en l'absence de remboursement automatique anticipé, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup>, l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial<sup>2</sup>.

## Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital Initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau de l'Action serait strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence Initial<sup>1</sup> en date d'observation finale et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé), l'investisseur peut subir une perte en capital. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit au 30/06/2022 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Le rendement de Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022 à échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Action autour du seuil de 60% de son Niveau de Référence Initial. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'action sous-jacente.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action BNP Paribas.
- Le gain trimestriel étant plafonné à 1,75% par trimestre écoulé<sup>2</sup>, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'action sous-jacente.
- Le Niveau de Référence Initial étant déterminé à partir de la moyenne des niveaux de clôture de l'Action à plusieurs dates, le Niveau de Référence Initial pourra être supérieur (ou inférieur) au niveau de l'Action à la dernière date d'observation initiale.

---

<sup>1</sup> Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

<sup>2</sup> Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# Détails du mécanisme du produit

## Détermination du Niveau de Référence Initial

Le Niveau de Référence Initial correspond à la moyenne des niveaux de clôture de l'action BNP Paribas observés aux dates suivantes : 28/04/2022, 05/05/2022, 12/05/2022, 19/05/2022, 26/05/2022, 02/06/2022, 09/06/2022, 16/06/2022, 23/06/2022 et le 30/06/2022.

## Mécanisme de remboursement anticipé

- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial + un gain de 1,75% par trimestre écoulé<sup>1</sup>, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,86%<sup>2</sup>

- Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et **le produit continue**.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance

A la date d'observation finale (le 30/06/2032), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé :

- **Cas favorable** : si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 85% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial<sup>1</sup>  
+ un gain de 1,75% par trimestre écoulé<sup>1</sup>, soit un remboursement total de 170%,  
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,43%<sup>2</sup>

- **Cas médian** : sinon, si le niveau de l'Action est strictement inférieur à 85% de son Niveau de Référence Initial mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial<sup>1</sup>,  
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>2</sup>

- **Cas défavorable** : sinon, si le niveau de l'Action est strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

Le capital diminué de la baisse enregistrée entre le Niveau de Référence Initial et le niveau de l'Action<sup>1</sup>.  
L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.

<sup>1</sup> Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>2</sup> Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux

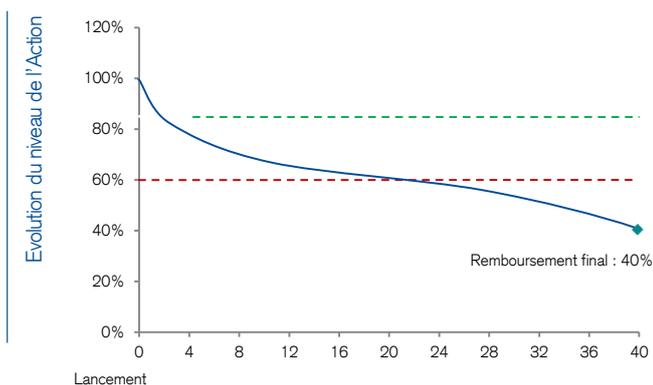
# Illustrations du mécanisme de remboursement

## Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs de l'action sous-jacente et du produit, et ne sauraient en aucune manière être considérées comme une offre commerciale.

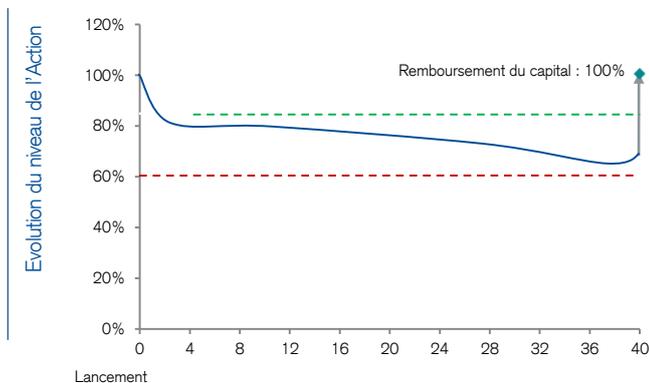
- Evolution du niveau de l'action BNP Paribas (l'« Action »)
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (60% du Niveau de Référence Initial)
- - - - Seuil de remboursement automatique anticipé et de versement du gain à l'échéance (85% du Niveau de Référence Initial)

### Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



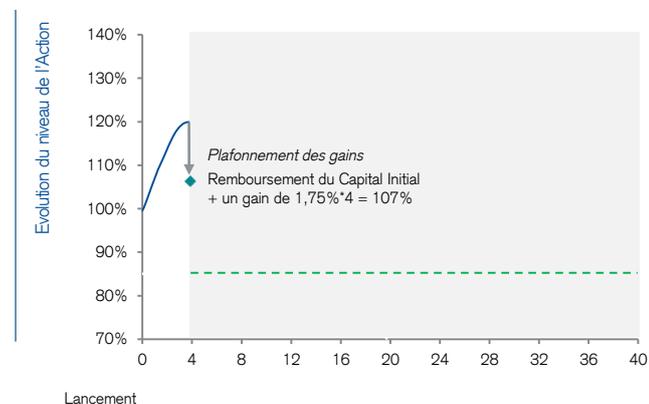
- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, le niveau de l'Action est toujours strictement inférieur à 85% de son Niveau de Référence Initial<sup>3</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue du trimestre 40, en date d'observation finale, le niveau de l'Action est strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence Initial<sup>3</sup> (40%). L'investisseur reçoit le Capital Initial diminué de la baisse entre le niveau de l'Action à la date d'observation finale et son Niveau de Référence Initial<sup>3</sup>, soit 40% du Capital Initial<sup>1</sup>. L'investisseur subit une perte en capital (pouvant être totale dans le pire des scénarios).
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de  $-9,73\%^2$ , égal à celui d'un investissement direct dans l'Action (hors dividendes), du fait du mécanisme du produit.

### Scénario médian : marché baissier à long terme



- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, le niveau de l'Action est toujours strictement inférieur à 85% de son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue du trimestre 40, en date d'observation finale, le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence Initial mais est strictement inférieur à 85% de ce même niveau (70%). L'investisseur reçoit alors son Capital Initial<sup>1</sup>.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de  $-1,00\%^2$ , contre un Taux de Rendement Annuel net de  $-4,49\%^2$  pour un investissement direct dans l'Action (hors dividendes), du fait du mécanisme du produit.

### Scénario favorable : marché haussier à court terme



- A l'issue du trimestre 4, en date d'observation, le niveau de l'Action est supérieur à 85% de son Niveau de Référence Initial ( $+20\%$ ). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors son Capital Initial plus un gain de  $1,75\%$  par trimestre écoulé, soit  $107\%$  du Capital Initial<sup>1</sup>.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de  $5,86\%^2$ , contre un Taux de Rendement Annuel net de  $18,59\%^2$  pour un investissement direct dans l'Action (hors dividendes), du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Sources : Crédit Suisse

<sup>1</sup> Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>2</sup> Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux

<sup>3</sup> Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

# Présentation du Sous-Jacent

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Zoom sur l'action BNP Paribas (dividendes non réinvestis) – BNP FP Equity

BNP Paribas SA est le premier groupe bancaire français. Le groupe opère en France et à l'internationale en offrant des services et solutions aux secteurs suivants : la banque de détail (notamment en France, en Belgique et en Italie), la banque de financement et d'investissement ainsi que la gestion institutionnelle et privée et assurance.

Le cours de l'action BNP Paribas SA est accessible sur le site : <https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000131104-XPAR>

Sources : Bloomberg et site internet de BNP Paribas SA au 03/05/2022. Pour plus d'informations sur BNP Paribas SA, se référer au site : <https://invest.bnpparibas.com/>

### Evolution de l'action BNP Paribas (dividendes non réinvestis) du 3 mai 2010 au 3 mai 2022



Source : Bloomberg du 03/05/2010 au 03/05/2022



# Caractéristiques principales & Facteurs de risques

## Caractéristiques principales

<b>Type</b> : Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.	<b>Devise/Valeur Nominale</b> : Euro / 1 000 Euros	<b>Commission de souscription/rachat</b> : Néant
<b>Émetteur</b> : Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P : A+, Moody's : A1, Fitch : A au 22/04/2022). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.	<b>Cotation</b> : Bourse de Luxembourg (marché réglementé)	<b>Commission de distribution</b> : Crédit Suisse Bank (Europe) SA paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,25% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement distribués par ces distributeurs.
<b>Code ISIN</b> : FR001400A2B7	<b>Période de commercialisation</b> : Du 16/05/2022 au 30/06/2022. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.	<b>Date d'émission</b> : 16/05/2022
<b>Taille d'Émission</b> : 30 000 000 EUR (la taille de cette émission de Titres n'implique en aucune manière l'expression de l'émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).	<b>Périodicité de valorisation</b> : Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.	<b>Dates d'observation initiales / Niveau de Référence Initial</b> : 28/04/2022, 05/05/2022, 12/05/2022, 19/05/2022, 26/05/2022, 02/06/2022, 09/06/2022, 16/06/2022, 23/06/2022 et le 30/06/2022. Le Niveau de Référence Initial correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action BNP Paribas observés aux dates d'observation initiales.
<b>Offre au public donnant lieu à prospectus</b> : Oui, en France	<b>Marché secondaire</b> : Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.	<b>Date d'observation finale</b> : 30/06/2032
<b>Agent de calcul</b> : Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts <sup>1</sup>	<b>Double valorisation</b> : Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Crédit Suisse International ou à une autre entité du groupe Crédit Suisse.	<b>Dates d'observation trimestrielles</b> : Le dernier jour calendaire des mois de mars, juin, septembre et décembre du 30/06/2023 (inclus) au 30/06/2032 (inclus) ou le premier jour ouvré suivant si le dernier jour calendaire n'est pas un jour ouvré.
<b>Droit applicable</b> : Droit français	<b>Sous-jacent</b> : L'action BNP Paribas (dividendes non réinvestis) - Bloomberg : BNP FP Equity	<b>Date de remboursement anticipé</b> : 5 jours ouvrés suivant la date d'observation concernée à compter du 30/06/2023 (inclus).
<b>Règlement/Livraison</b> : Euroclear France		
<b>Éligibilité</b> : Comptes titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation		
<b>Prix d'émission</b> : 100% de la Valeur Nominale		

## Facteurs de risques

Crédit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. **Veillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.**

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

**Risque de crédit** : en cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

**Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé** : le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

**Risque de taux** : toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

**Risque de liquidité** : même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

**Risque de conflits d'intérêts potentiels** : l'Émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Crédit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

**Exposition à la performance de l'Action sous-jacente** : la performance de l'Action sous-jacente dépend de facteurs macroéconomiques, tels que les taux d'intérêts et les niveaux de prix sur les marchés de capitaux, les évolutions des taux de change, des facteurs politiques, ainsi que des facteurs spécifiques aux entreprises, comme la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'action actionnariat et la politique en matière de distributions. L'émetteur de l'Action sous-jacente peut également prendre des mesures concernant celle-ci sans égard aux intérêts des titulaires du produit. Chacun de ces facteurs et mesures nuisant à la performance de l'Action sous-jacente peut avoir une incidence défavorable sur la valeur et le rendement du produit.

## Informations Importantes / Avertissement

Le produit « Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du **16 mai 2022**, rédigées dans le cadre du Prospectus de base de l'Émetteur composé du [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 11 juin 2021 et complété par des suppléments en date du [20 juillet](#), du [5 août](#), du [29 octobre](#), du [12 novembre](#) et du [22 décembre 2021](#), du [31 janvier](#), du [17 février](#), du [29 mars 2022](#) et du **[supplément lié aux résultats de Q1 2022]**, ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières](#), approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme étant conforme au Règlement 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") en date du 10 août 2021 complétée par un supplément du [26 novembre 2021](#). Cette approbation du Prospectus de Base par l'AMF, pour la Note relative aux valeurs mobilières, et la CSSF pour le Document d'enregistrement, ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit « Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022 ». Les Conditions Définitives et le Prospectus de base doivent être lus conjointement pour obtenir une information complète sur les caractéristiques et modalités du produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général. Les Conditions Définitives d'Émission et le Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe) SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur le site de Crédit Suisse (<https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr/> pour la Note relative aux valeurs mobilières et les Conditions définitives; et <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> pour le Document d'enregistrement et ses suppléments).

L'acheteur du produit « Autocall Trimestriel Action BNP Paribas Juin 2022 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

**Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Crédit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Central Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comision Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.



©2022, Crédit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris  
86, Boulevard Haussmann  
75008 Paris  
France

